

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 22 août 2018)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit de 17'600'000 francs pour la rénovation et l'aménagement de la route située entre Les Ponts-de-Martel – La Sagne – La Corbatière**

La commission parlementaire Infrastructures routières,

composée de M^{mes} et MM. Nicolas Ruedin, président, Laurent Schmid, Julien Spacio (*en remplacement de Pierre-Alain Wyss*), Hans-Peter Gfeller, René Curty, Mauro Vida, Carole Bill, David Moratel, Cédric Dupraz, Johanna Lott Fischer et Didier Calame,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission a siégé en date du 8 novembre 2018 et a examiné avec attention le projet de décret susmentionné.

En premier lieu, la commission relève que les deux tronçons de route situés entre les Ponts-de-Martel jusqu'à l'entrée du village de La Sagne et entre La Sagne-Église et La Corbatière, n'ont jusqu'ici, jamais fait l'objet de réaménagements ou de renforcements. Aujourd'hui, le trafic se monte à 1'500 véhicules par jour.

S'agissant en particulier des réaménagements, la commission souligne que les nombreux passages à niveau situés sur ces deux tronçons (environ 80) sont directement adjacents à la route, ce qui implique que les véhicules qui attendent pour traverser, restent sur la voie de circulation. Par ailleurs, de nombreux accès aux maisons débouchent directement sur la route et créent de multiples carrefours dangereux. Enfin, les deux tronçons doivent également être réaménagés afin de permettre une mobilité douce mixte vélos-piétons.

La présentation de ce rapport par le conseiller d'État Laurent Favre et les explications techniques des ingénieurs cantonaux ont permis aux membres de la commission de poser toutes les questions nécessaires à la compréhension de ce projet.

Le groupe PopVertsSol dépose un amendement à l'article 6 du projet de décret. Cet amendement constituerait un garde-fou. Cette route, plus large et plus droite, attirerait certainement un trafic de transit accru, d'après le groupe PopVertsSol.

Certains commissaires s'opposent à cet amendement. D'une part, ils estiment que le projet présenté par le Conseil d'État tient déjà compte de la mobilité douce et d'autre part, ils rappellent que cette route est un axe de transit, même si elle sert également de desserte.

L'ingénieur cantonal ajoute que la charge du trafic n'est pas problématique en soi, le comportement des automobilistes l'est bien plus. De surcroît, une augmentation naturelle du trafic, sans être forcément liée à un report, est inévitable; notamment en regard de l'évolution démographique. L'unique moyen de sécuriser d'avantage cet axe serait d'agir sur la vitesse.

En définitive, par 6 voix contre 4, la commission propose de refuser l'amendement déposé par le groupe PopVertsSol.

Enfin, la commission tient à remercier le département et ses collaborateurs pour la présentation des différents documents et les réponses obtenues.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Projet de décret et amendements

Projet de décret du Conseil d'État	Amendements que la commission propose de refuser (art. 172 OGC)
<p>Art. 6 Les détails d'exécution des travaux sont confiés aux soins du Conseil d'État. Le rapport de gestion du Département du développement territorial et de l'environnement donnera chaque année toutes les indications utiles sur l'avancement des études, sur les dépenses engagées et sur leur financement.</p>	<p>Amendement du groupe PopVertsSol Article 6, alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i><u>²Des mesures de gestion de la circulation seront anticipées et mises en place en cas d'augmentation de la charge de trafic (TJM) significative 2 ans après la rénovation et l'aménagement.</u></i></p> <p>Refusé par 6 voix contre 4.</p>

Vote final

Par 9 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 7 janvier 2019

Au nom de la commission
Infrastructures routières :

Le président,
N. RUEDIN

La rapporteure,
C. BILL